



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE -
DÉSISTEMENT DU CANDIDAT ET
LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL À
MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

N° : VI-25-10

Date de la convocation : 19 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VI-25-10** du 26
septembre 2025 transmise au contrôle
de légalité, le

02 OCT. 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ID : 054-215403239-20250926-DELIB_VI_25_10-DE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Georges FORDOXEL, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD sauf aux points 15 et 16, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN sauf au point 5, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Guy VANDENDRIESSCHE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Amar HADJADJ ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON, ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD aux points 15 et 16, Mme Lora REGGIORI, M. Hervé SKLARCZYK, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER, Mme Isabelle HERBIN au point 5, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Par délibération V-24-23 du Conseil municipal en date du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a retenu le dossier « MA TASSE DE THÉ » et a autorisé Monsieur le Maire à engager avec le ou les porteur(s) du dossier « MA TASSE DE THÉ » les discussions et les négociations en vue de la conclusion d'un bail commercial pour le local appartenant à la ville sis n° 19 rue Albert 1er et 20 rue Carnot – parcelle cadastrée section AR N°128.

Cette délibération précisait que dans le cas où pour des raisons techniques, administratives ou financières, le projet du candidat retenu ne pourrait aboutir ou si les accords suffisants ne pouvaient être trouvés avec les attentes et les objectifs de la commune, le choix se porterait sur d'autres candidats dont les modalités de mise en concurrence seraient ultérieurement définies.

Durant la phase de négociation, le candidat s'est désisté, par courriel en date du 24 août 2025, reçu en Mairie de Longwy le même jour, en raison d'une opportunité professionnelle au Luxembourg.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce désistement et de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt suivant le cahier des charges ci-annexé.

Sur proposition du Maire, après avoir entendu le rapport de Monsieur Robert ROUSSEAU, - 2ème Adjoint en charge de l'attractivité, des commerces, du développement économique, des animations et du tourisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Attractivité en date du 22 septembre 2025 ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du désistement du candidat,
- **APPROUVE et LANCE** l'appel à manifestation d'intérêt selon les modalités définies par le cahier des charges ci-annexé,
- **AUTORISE** la mise en place de la Commission technique dont la composition est :
 - o Pour la Commune de Longwy :
 - 1. Un représentant de la Direction générale des Services ;
 - 2. Un représentant de la Direction des services techniques ;
 - 3. Le Chef de projet Action Cœur de Ville ;
 - o Pour l'Agglomération du Grand Longwy :
 - 4. Le manager de centre-ville et de territoire ou un représentant de la Direction de développement économique ;

- **DÉSIGNE** la Commission d'Attractivité en qualité de comité d'attribution pour le présent appel à manifestation d'intérêt,
- **INSTAURE**, après examen des candidatures et notification aux candidats non retenus, une période de réalisation des démarches suspensives d'une durée maximale de deux mois entre le candidat retenu et la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes, documents ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le

02 OCT. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN